

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 7 MARS 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 7 mars 2017, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2017-03-041

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2017-03-042

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2017.

2017-03-043

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech 2,023.56\$	51524	exploitation des eaux usées	
- Aquatech 2,023.56\$	51725	exploitation des eaux usées	
- Aquatech 2,023.56\$	51726	exploitation des eaux usées	
- Groupe Environex 135.67\$		1409611 analyse d'eau usée	
- Groupe Environex 75.88\$		1411669 analyse d'eau usée	

- Lavery	1313241	sablière, Civbec, avis juridique
4,678.61\$		
- Entreprises GM St-Blaise	11495	contrat déneigement
11,497.50\$		
- Entreprises GM St-Blaise	11466	sel et abrasif
1,445.24\$		
- Entreprises GM St-Blaise	11472	sel et abrasif
669.34\$		
- Entreprises GM St-Blaise	11484	sel et abrasif
2,269.91\$		
- Entreprises GM St-Blaise	11486	sel et abrasif
656.23\$		
- Florent Guay Électrique	8359	indicateurs de sortie d'urgence
2,451.81\$		
- Municipalité de	176001	déneigement borne sèche 2016-2017
481.09\$		
St-Cyprien		
- Entreprises Daniel Boisvert	8990	nouvelle pompe
646.41\$		
TOTAL : 31,078.37 \$		

2017-03-044

Acceptation des comptes à payer en mars 2017 (document 1-A) -
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 7 mars 2017 au montant de 82,074.94\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de février 2017 au montant de 82,074.94\$ à être payés en mars 2017, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2017-03-045

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 620.34\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Fleuriste Art Déco	fleurs décès M. Martin	98.88\$
- Satori	sushi pour lancement corporatif avec Consulat	500.00\$
- Facebook	promotions événements	21,46US\$

2017-03-046

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je soussigné certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-03-047

Employé municipal des travaux d'été : dates d'emploi –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil que la période de travail de l'employé municipal des travaux d'été s'échelonne du 30 avril au 21 octobre 2017.

2017-03-048

Internet haute vitesse : entente de principe –

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a statué que l'accès à un service internet haute vitesse de base est un droit pour tous les citoyens canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la ministre du développement économique du Québec a déclaré qu'un réseau internet haute vitesse était un élément important de la politique gouvernementale d'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis que la mise en place d'un réseau de télécommunication comprenant internet haute vitesse, télévision et téléphonie contribue à améliorer l'éducation, la culture, la formation de la jeunesse et le bien-être général des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des recherches d'entreprises à but lucratif et non lucratif qui seraient intéressées de mettre en place cette technologie sur le territoire mais qu'une seule a manifesté son intérêt réel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des discussions avec la Firme Câble Axion Digital inc. pour la mise en place d'un réseau permettant à tous les citoyens de bénéficier de l'un ou l'autre des services suivants : internet haute vitesse, téléphonie et télévision;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de se prévaloir des dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales qui permet d'accorder une aide à une entreprise privée admissible jusqu'à concurrence de 100,000.00\$ par exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE Câble Axion Digital inc. s'engage à respecter toutes les conditions d'admissibilités prévues à la *Loi*

sur les compétences municipales pour qu'une telle aide financière lui soit accordée;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière consentie par la Municipalité sera de 352,000.00\$ plus les intérêts au taux de 9,2% pour un montant total à terme de 47,740.00\$ au titre des intérêts. Le paiement de cette aide financière sera réparti sur une période de 4 exercices financiers de la manière suivante, à moins de modifications législatives permettant une répartition différente de l'aide :

- 2017 : 99,935.00\$
- 2018 : 99,935.00\$
- 2019 : 99,935.00\$
- 2010 : 99,935.00\$

CONSIDÉRANT QU' une entente relative aux modalités du versement de l'aide financière et aux conditions que devra respecter Câble Axion Digitel inc. pour obtenir cette aide financière, dont celles relatives à son admissibilité en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, a été conclue et est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit plusieurs conditions qui permettront de s'assurer que le service est fonctionnel, utile et justifie la dépense de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que le versement de l'aide financière annuelle sera conditionnel à l'obtention de l'approbation des personnes habiles à voter de la Municipalité et du *Ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire* à chaque exercice financier concerné, lorsque requis par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le montant sera pris du fonds général et que le secrétaire-trésorier confirme que les crédits y sont;

CONSIDÉRANT QUE cette appropriation de fonds n'a et n'aura aucune influence sur le fardeau fiscal des citoyens et n'affectera pas, de manière substantielle, le fonds général de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, l'approbation des personnes habiles à voter est requise;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la loi l'approbation du ministre des Affaires Municipales et de l'organisation du territoire est requise.

EN CONSEQUENCE il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil :

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

- D'accepter l'entente à intervenir entre la Municipalité et la Firme Câble Axion Digital inc. et d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général à signer l'entente;
- D'accorder une aide financière pour l'exercice financier 2017 d'un montant de 99,935.00\$ à Câble Axion Digital inc. conditionnellement au respect de toutes les conditions prévues à l'entente précitée.

2017-03-049

Activités de la bibliothèque et autres durant Festival 2017 : acceptation des factures –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des factures suivantes pour les activités organisées durant le Festival :

- Le 6 février pour le lancement corporatif avec Consulat du Japon :
 - L.B. Production, location table bistro : 160.97\$
- Le 8 février pour le lancement de la programmation du Carfour Culturel, vernissage collectif :
 - Les Fraises Louis Hébert, bulle d'amour : 42.01\$
- Le 11 février par la bibliothèque dans le cadre de la journée jeunesse :
 - Lou Beauchesne, rencontre d'auteur : 325.00\$
 - Marie-Pier Surprenant, maquillage d'enfants : 385.00\$

2017-03-050

Autorisation d'aller en appel d'offre pour le fauchage des abords de route –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la direction générale à demander des offres pour le fauchage des abords de route.

2017-03-051

Achat d'un afficheur de vitesse –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat d'un afficheur de vitesse de même modèle que celui acquis en 2016.

2017-03-051

Tétratech : offre de service abrégée-problématique des exigences de rejet en phosphore –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'entériner le mandat confié à la firme Tétratech pour analyser les conclusions du rapport produit par le Centre des technologies de l'eau au niveau des solutions proposées pour corriger le problème du non-respect du rejet en phosphore et de voir leur applicabilité;
- d'autoriser les honoraires de 5,000.00\$ plus les taxes applicables.

2017-03-052

Club 4H : demandes de plants 2017 –

CONSIDÉRANT QUE le Club 4H offre à nouveau à la municipalité l'opportunité d'obtenir des plants d'arbres mis à la disposition des municipalités par le ministère des Ressources Naturelles.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser l'envoi d'un communiqué aux citoyens les informant de l'importance du respect de l'arbre et du reboisement, leur offrant la possibilité d'obtenir des arbres à planter sur leur propriété et leur demandant le nombre de plants qu'ils souhaitent planter sur leur propriété;
- de demander au Club 4H le nombre de plants requis par les citoyens;
- d'autoriser les dépenses requises pour aller cueillir les arbres au point de distribution désigné par le ministère des Ressources Naturelles;
- de tenir la « Journée de l'arbre » le 20 mai 2017;
- d'autoriser la location d'un conteneur à installer sur le terrain de l'édifice municipal les 19, 20, 21 et 22 mai 2017.

2017-03-053

Carrefour Jeunesse-Emploi : Projet Bénin 2017 demande de dons

=

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter de contribuer une aide de 100.00 par banc pour tout participant au programme qui réside à Saint-Valentin.

2017-03-054

Inscription Congrès ADMQ –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, et Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à assister au congrès de l'A.D.M.Q. à Québec du 14 au 16 juin 2016 au coût respectif de 519.00\$ chacun plus les taxes applicables;
- d'autoriser le paiement des frais d'hébergement, de déplacement et de repas.

2017-03-055

Renouvellement de l'adhésion à Culture Montérégie –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Culture Montérégie pour l'année 2017 au montant de 120.00\$.

2017-03-056

CPTAQ : décision demande d'autorisation Entreprises G.P. (2011) inc.–

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la décision de la CPTAQ dans le dossier de la demande d'autorisation soumise par les « Les Entreprises G.P. (2011) inc ».

2017-03-057-1

CRSBP : Facturation des frais annuels d'exploitation –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des frais annuels d'exploitation du CRSBP au montant de 882.17\$.

2017-03-057-2

UPA : demande d'appui pour le report de l'application des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles
CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a décidé de suspendre l'application des modifications au Programme de crédit

de taxes foncières agricoles, il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller :

- de constater le dépôt de la lettre de la lettre de l'UPA
- d'informer l'UPA que la Municipalité maintient son intention de supporter l'UPA dans ses revendications pour assurer la viabilité de l'agriculture.

2017-03-058

Demande d'autorisation à la CPTAQ : Jean Landry –

CONSIDERANT QUE Monsieur Jean Landry a soumis à la Municipalité son dossier de demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliéner et lotir une partie du lot 427 pour y construire une habitation pour sa relève agricole;

CONSIDERANT QUE la CPTAQ demande à la Municipalité de confirmer que l'objet de la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDERANT QUE l'emplacement visé par la demande est situé dans la zone A-12 au plan de zonage en vigueur;

CONSIDERANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC le Haut-Richelieu prévoit que les usages résidentiels suivants sont permis en zone agricole :

- Une habitation bénéficiant de droits acquis en vertu du chapitre VII de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q, c. P-41.1);
- Une habitation érigée ou destinée à être érigée pour laquelle une autorisation a été accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant le 2 novembre 1992;
- Une habitation érigée ou destinée à être érigée en vertu des articles 31, 31.1 ou 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q, c. P-41.1);

CONSIDERANT QUE la réglementation municipale reprend les dispositions du schéma d'aménagement en ce qui concerne les usages permis en zone agricole ;

CONSIDERANT QUE le projet soumis n'est pas conforme aux dispositions dudit schéma d'aménagement et de la réglementation municipale ;

CONSIDERANT QUE Monsieur Landry souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole pour aliéner, lotir et utiliser à une fin autre qu'agricole une partie du lot 427 pour y construire une habitation pour sa relève agricole.

CONSIDERANT QUE le dossier soumis à l'appui de sa demande d'autorisation précise que le projet ne retirerait que 0,33 ha de sol cultivable sur le 99,46 ha que cultive actuellement l'entreprise car le tiers de la superficie aliénée ne peut être cultivée. Il s'agit d'une coulée naturelle. La section du lot 427 où se trouve le projet d'aliénation/lotissement est un champ de 1,19 ha enclavé entre une coulée naturelle à l'est, une habitation au nord et le rang Pir-Vir à l'ouest. De ce fait, la localisation géographique du projet ne briserait en rien l'homogénéité du

secteur agricole et aura un très faible impact sur les superficies présentement en culture ;

CONSIDERANT QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole a le mandat d'assurer la protection et la pérennité de l'agriculture et qu'en ce sens elle doit notamment autoriser les demandes qui lui sont soumises en vertu de l'article 62.

EN CONSEQUENCE sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;
- de demander à la MRC le Haut-Richelieu de considérer la modification du schéma d'aménagement de façon à y ajouter permettre l'usage suivant permis en zone agricole :
 - - *Une habitation érigée ou destinée à être érigée en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q, c. P-41.1).*

2017-03-059

Conseil Économique du Haut-Richelieu : Partenariat Bourse à la relève agricole –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir un mont de 250.00\$ dans le cadre du « Partenariat Bourse à la relève agricole » du Conseil Économique du Haut-Richelieu et de Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et région.

2017-03-060

Demande re Politique culturelle 2016-2018- Volet : Soutien aux actions en médiation culturelle –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général ou Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à déposer une demande d'aide de 2,500\$ aux Fonds culturels de la MRC du Haut-Richelieu pour la réalisation du projet « **Transmission culturelle à Saint-Valentin** » dans le cadre du volet « Soutien aux actions en médiation culturelle » de la nouvelle entente en développement culturel signée entre la MRC du Haut-Richelieu, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et le ministère de la Culture et des communications;
- De confirmer à la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Saint-Valentin s'engage à contribuer 66.6% du coût du projet dont 5% en capital financier;
- De confirmer à la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Saint-Valentin donnera aux partenaires principaux de l'entente culturelle régionale de la MRC du Haut-Richelieu une visibilité proportionnelle au financement obtenu notamment en affichant la bannière graphique fournie par la MRC;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général ou Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2017-03-061

Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague : demande d'appui à l'amendement au code municipal permettant la participation aux séances extraordinaires par voie électronique –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague relativement à la participation aux séances extraordinaires du Conseil.

2017-03-062

Adoption du schéma de couverture de risque incendie –

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.,C.s-3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu pour leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Saint-Valentin ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier.

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Valentin adopte le plan de mise en œuvre intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la Municipalité régionale de comté de du Haut-Richelieu déposé.

2017-03-063

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

- *Une habitation érigée ou destinée à être érigée en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q, c. P-41.1);*

- Marche pour l'Alzheimer 2017 : le Défi des maires
- MTMDET : accusé de réception de la résolution 2017-01-012
- Société Alzheimer du Haut-Richelieu

2017-03-064

Demande d'aide de la Maison Hina –

Il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, de consentir une aide de 100.00\$ à la Maison Hina;

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, demande le vote.

Ont voté en faveur de la proposition : Madame Nicole Lussier

Ont voté contre la proposition : Monsieur Robert Van Wijk, Monsieur Pierre Vallières, Monsieur Roger Fortin, Monsieur Paolo Girard.

En conséquence aucune aide ne sera consentie à la Maison Hina.

2017-03-065

Transport adapté du Haut-Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt :

- Des prévisions budgétaires;
- Des états financiers.

2017-03-066

Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Haut-Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Pierres Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre du Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Haut-Richelieu

2017-03-067

Plan de conservation –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil de constater le dépôt de la lettre de Bibliothèque et Archives nationales approuvant le calendrier de conservation des documents municipaux.

2017-03-068

Justice Alternative du Haut-Richelieu –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Justice Alternative du Haut-Richelieu.

2017-03-069

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:30 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier